

ASSISES FFMC 2022

Compte rendu des 27, 28, 29 mai 2023

Azureva – 4 avenue de la Butte – 34300 Le Cap d'Agde

Céline Aubrun, coordinatrice nationale, présente le discours d'ouverture du Bureau National.

L'année 2022 a été riche en rebondissements notamment sur le dossier du contrôle technique, mais la FFMC ne baisse pas les bras et continue ses actions, en travaillant notamment avec la FFM¹ et le CODEVER². Les combats se mènent de plus en plus sur le plan juridique, c'est pourquoi la FFMC s'est doté des services d'un avocat spécialisé auprès du Conseil d'État.

Au CNSR³, la FFMC est très dynamique et, désormais, elle est écoutée ; elle prend part activement à la concertation sur les ZFE-m⁴ et la DSR⁵ sollicite régulièrement son avis. La reconnaissance des deux et trois-roues motorisés en tant que solution écologique fait l'objet d'un lobbying, aidé en cela par les conseils d'Hugo, mandataire. Il est rappelé à cette occasion que la FFMC fait de la politique, mais n'est pas partisane.

Côté communication, l'usage de plus en plus fréquent de la visio permet aux militants de participer plus nombreux aux réunions mensuelles. L'implication des jeunes et l'emploi d'un animateur de réseau permettent une présence accrue de la FFMC sur les réseaux sociaux.

Cependant, les deux et trois-roues motorisés subissent et doivent se défendre en permanence, d'où l'importance du fédéralisme et de la transversalité (partenariats avec les motoclubs, les associations d'usagers vulnérables, etc.)

La FFMC poursuit ses luttes contre les mesures motophobes. Ensemble, plus forts !



De gauche à droite : Éric (dit ET, animateur de réseau), José, Gwen-Aël, Céline, Didier (délégué général), Jacques, Thibaut, Léo.

¹ FFM : Fédération Française de Motocyclisme

² CODEVER : collectif de défense des loisirs verts

³ CNSR : Conseil National de Sécurité Routière

⁴ ZFE-m : Zone à Faible Émission – mobilités

⁵ DSR : Délégation à la Sécurité Routière

Ordre du jour :

Samedi 27 mai 2023 après-midi : Assemblée Générale Ordinaire FFMC – 1 ^{re} partie.....	2
Les acteurs de la structure nationale	2
Présentation du rapport moral	3
Présentation du rapport financier 2022	5
Rapport des vérificatrices aux comptes	6
Vote des résolutions règlementaires 1 à 5	7
Dimanche 21 mai 2023 matin : Présentations – Débats.....	8
Affaires publiques (lobbying) par Hugo, mandataire	8
Boutique FFMC, par Jean-Marc (FFMC PPC).....	9
Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire : Sylvain Carrière (député LFI de l'Hérault)	10
Éditions de la FFMC – Projets et perspectives	12
CNSR : Yves Goasdoué, Président du Conseil National de Sécurité Routière.....	14
AFDM nationale : Pascal pour l'AFDM pro et Christian pour l'association.....	15
Dimanche 28 mai 2023 après-midi : Assemblée générale de la FFMC Loisirs.....	16
Rapport moral.....	16
Rapport financier	16
Votes	16
Élection des membres du bureau.....	17
Dimanche 28 mai 2023 après-midi : Travail en atelier	18
Projet associatif – Céline, Didier, Léo	18
Réseaux sociaux – ET, José, Thibaut.....	18
ZFE – Aurélie, Gwen-Aël, Jacques.....	19
Lundi 29 mai 2023 matin : Assemblée Générale Ordinaire FFMC – 2 ^e partie.....	20
Débat d'actualité	20
Vote des résolutions.....	20
Élection des vérificateurs aux comptes et des membres du BN	23
Membres du bureau	23
Album photo	25

Samedi 27 mai 2023 après-midi : Assemblée Générale Ordinaire FFMC – 1^{re} partie

Les acteurs de la structure nationale

Le Bureau National (BN) : 9 postes qui se renouvèlent par tiers à chaque assemblée générale (7 postes pourvus pour 2022) :

- Alain (démissionnaire)
- Céline, coordinatrice
- Gwen-Aël, co-coordonateur
- Jacques, trésorier adjoint
- José, trésorier
- Léo, GT Jeunes
- Thibaut, GT Jeunes

Le secrétariat national, des salariés en appui aux bénévoles :

- Aurélie, secrétaire de direction
- Didier, délégué général
- Éric, animateur de réseau
- Vanessa, secrétaire comptable

Les vérificatrices aux comptes élues :

- Arlette (FFMC 91)
- Chrystel (FFMC 974)

Mandataires au sein de la FFMC (bénévoles spécialistes) :

- Cassandra (dite Cassie, FFMC PPC) Groupe de Travail Jeunes (GTJ)
- Cyrille (FFMC 33) Gestion du système d'information
- Emmanuel (FFMC 91) Infographie
- Éric M. (FFMC nationale) FEMA⁶
- Fabien (FFMC 73) Fédéralisme et projet associatif
- Fabrice (FFMC 54-55) Finance et gestion
- France (FFMC 54-55) CNSR et CSER⁷
- Hugo (FFMC 21) Affaires publiques
- Jean-Marc (FFMC PPC) Circuits et FFM
- Nicolas (FFMC 34) Organisation des Assises et JTI⁸
- Norbert (FFMC 73) Sites internet des antennes
- Pierre-Henri (FFMC 63) Formation des militants

Présentation du rapport moral

Liste des sujets travaillés par les bénévoles au sein du bureau national, par ordre de priorité :

1. Motomag, qui connaît des difficultés de trésorerie
2. FFMC Loisirs en grande difficulté, tant sur le plan organisationnel que financier
3. Organisation des Assises
4. Réseau des antennes
5. Associations adhérentes (une vingtaine dont la SMA⁹ qui est en difficulté)
6. Groupe de Travail Prélèvement
7. Système d'information
8. Groupe de Travail Jeunes
9. Formation des militants (comprenant la formation des coordinateurs organisée récemment)
10. Fédéralisme
11. ERJ¹⁰ avec le rajeunissement du logo et du livret « Rouler n'est pas jouer »
12. FEMA : mobilité 2RM, stationnement, CT, assistance véhicules
13. CNSR : participation aux comités français des antennes (expertise reconnue et sollicitée)
14. Communication et réseaux sociaux (1 58 000 abonnés sur Facebook + Instagram et LinkedIn)
15. Liberté et convergence des luttes
16. Sites internet des antennes (modèle FFMC utilisé par 12 antennes actuellement)

Questions/réponses :

Q : Comment la boutique va-t-elle évoluer ?

R : Jean-Marc Belotti (FFMC PPC) fera une intervention à ce sujet samedi en fin d'après-midi.

⁶ FEMA : Federation of European Motorcyclists Associations

⁷ CSER : Conseil Supérieur de l'Éducation Routière

⁸ JTI : Journées Techniques d'information

⁹ SMA : Solidarité Motards Accidentés

¹⁰ ERJ : Éducation Routière Jeunesse

- Q : Pourquoi faut-il modifier les cotisations de l'AFDM et de la FPMC Loisirs ?
- R : Toutes les associations partenaires (HMS, Triton, SMA) versent à la FPMC une cotisation fixe, majorée d'un montant variable en fonction du nombre d'adhérents. Pour les deux structures associatives (AFDM et FPMC Loisirs), il s'agit d'une cotisation forfaitaire de 367 € (on ne sait plus pourquoi ni comment cette somme a été calculée), montant bien trop élevé en regard des finances de ces structures.
- Q : Est-ce qu'il y a un problème avec les adhésions effectuées par prélèvement ?
- R : Le prélèvement automatique fonctionne mal, il est parfois refusé par les serveurs : c'est donc Vanessa qui doit faire la demande manuellement pour chaque RIB.
- Q : Comment se fait-il que nous n'ayons pas eu connaissance du changement de logo pour les ERJ ? Pourquoi est-ce aussi long pour obtenir le renouvellement de notre agrément ? Est-il possible d'avoir des attestations pour ceux qui suivent la formation ERJ en tant qu'animateur ?
- R : Il est clair qu'il faut une meilleure communication entre les ERJ locales et le groupe de travail. Le logo ne sera pas modifié, juste redynamisé. L'attestation est téléchargeable sur SIDES¹¹. Pour le renouvellement de notre agrément, nous sommes victimes des délais administratifs.
- Q : Le site de la FPMC Loisirs a-t-il été piraté ou est-il inexistant ? Y a-t-il un siège officiel ?
- R : Personne ne sait qui possède les accès à ce site, à l'heure actuelle on ne sait pas comment le récupérer.
- Q : Quelle est la politique du système d'information en matière de sécurité des données ?
- R : Il nous reste encore à travailler la « maîtrise des risques », c'est-à-dire l'élaboration d'une cartographie des risques. Cependant, tous les outils sont sécurisés avant la mise en place de projets informatiques.
- Q : Où en est la plaquette de présentation des ERJ ? Il n'y a pas d'échanges au niveau national ?
- R : La plaquette est toujours en cours d'élaboration, mais il nous manque des photos utilisables : la plupart des photos que les antennes nous ont fait parvenir montrent les visages des enfants par exemple, ou sont de mauvaise qualité. En attendant, il reste encore beaucoup d'anciennes plaquettes en stock, on ne fera pas de réédition tant qu'il ne sera pas liquidé. À noter qu'une réunion des intervenants ERJ sera prévue aux JTI 2023.
- Q : Peut-on rendre publiques les dates des réunions ERJ et avoir un lien en visio ?
- R : Non, on ne peut pas ouvrir ces réunions à tout le monde, uniquement les membres du groupe de travail
- Q : Pourquoi est-ce que les Assises se déroulent toujours durant le weekend de Pentecôte ?
- R : Nous devons organiser 4 demi-journées de travail sur trois jours. Faut-il tenir ce timing ?
- Q : Où en est l'avancement de la mensualisation étudiée par le groupe de travail Prélèvement ?
- R : Le groupe travaille toujours dessus, mais rencontre des difficultés liées aux rétributions qui entraînent une lourdeur du système. Il est donc bloqué sur ce point, mais s'attache à faire un grand tour d'horizon des solutions possibles (par exemple, utiliser les services d>HelloAsso).
- Q : Pouvez-vous nous avertir dès qu'une antenne rencontre des difficultés sans attendre les Conseils de Région pour qu'on puisse réagir vite ?
- R : Parfois, le bureau national n'est pas au courant non plus et apprend la fermeture d'une antenne par voie de presse. C'est Vanessa qui a toutes les informations.
- Q : Contrairement à ce qui a été dit, il y a beaucoup de problèmes d'intégration des sites des antennes ; il y en a également avec le modèle de site de la FPMC !
- R : C'est une mise au point qui doit être faite avec Norbert.

¹¹ SIDES : logiciel interne de gestion des interventions en ERJ au niveau national.

Q : Merci au groupe de travail Jeunes pour les fiches et interventions sur les actions. Quelles sont les orientations futures de la FFMC ?

R : Les réunions du GT Jeunes mensuelles sont accessibles en visio. Ce sont des discussions informelles qui alimentent les débats.

Q : Est-ce qu'il est possible de payer de la publicité pour une meilleure communication ? Pourquoi pas dans Motomag pour les aider ? Si les antennes doivent contribuer financièrement, quels sont leurs engagements de leur côté ?

R : Attention, payer Facebook par exemple pour être en pôle position ne fait que créer des abonnés bidon, par effet mécanique. Mieux vaut des abonnés engagés (sans compter que c'est très onéreux). Sur Instagram par exemple, une bonne publication est la meilleure publicité qu'on puisse se faire, gratuitement, et qui fonctionne très bien (c'est moins visible sur Facebook). Quant à YouTube, il faut créer un partenariat pour diffuser nos vidéos. En ce qui concerne Motomag, on aura les réponses demain matin avec l'intervention de Thierry.

Q : Peut-on prévoir une réunion des coordinateurs dans le temps des Assises ?

R : On a déjà répondu à cette question.

Présentation du rapport financier 2022

Chiffres :

- Recettes en progression importante (+ 22 %) : principalement adhésions, cotisations, dons
- Dépenses en hausse (+ 46 %) : salaires (création d'un nouveau poste), événements nationaux et formations
- Produits conformes au prévisionnel, charges plus faibles que prévu
- Résultat positif permettant une aide aux Éditions de la FFMC (Motomag)

Questions/réponses :

Q : Est-ce que les salariés ont été augmentés ?

R : Oui.

Q : Avec le système actuel, les dons lors d'une adhésion par internet ne reviennent pas aux antennes. Peut-on verser cette somme à Motomag au nom des antennes ?

R : L'aide apportée à Motomag doit provenir des trésoreries des antennes, pas des dons. Il a été évalué une somme de 50 000 € environ pour les aider.

Q : Peut-on avoir un peu plus de transparence sur les fonds de solidarité ?

R : Tout à fait : tous les chiffres sont indiqués dans le rapport d'activité (page 15, bilan/détail du passif). Ces données seront communiquées tous les ans. Pour information, la somme globale versée pour aider la FFMC 35 est d'environ 10 000 €.

Q : Motomag a déjà été en grande difficulté, on l'a aidé une fois. Aujourd'hui, elle est de nouveau en difficulté et demande encore une aide financière. Combien de fois devra-t-on l'aider ?

R : Attention, le premier plan de redressement n'avait pas fait appel à une aide financière. Par ailleurs, la FFMC a créé les Éditions, quel organisme de substitution pourrait-on lui trouver ? Il faut bien comprendre que c'est une situation subie en lien avec l'augmentation du coût du papier, le ralentissement d'activité lié au COVID, etc., et non d'une mauvaise gestion. Il est tout à fait possible de les aider en commandant, par exemple, un maximum de livrets « Rouler n'est pas jouer ».

Q : Ne serait-il pas plus raisonnable une diffusion bimestrielle de Motomag ? Par rapport aux autres magazines concurrents, l'abonnement n'est pas cher !

R : Vous pourrez leur poser ces questions demain matin. À noter que les PDASR peuvent aider indirectement.

Q : Dans le budget prévisionnel, il est prévu 15 000 € pour un médiateur, qu'est-ce que c'est ?

R : Il ne s'agit pas d'un médiateur, mais d'une opération de médiation qui concerne le personnel de Motomag.

Q : Motomag est trop technique et pas assez politique.

R : Motomag, c'est politique, donc indispensable.

Q : Au salon de Lyon, qui est devenu le salon national du deux-roues, tous les frais ont été payés par Motomag ; cette ligne de dépense serait à revoir. Le salon a une portée nationale, nous avons besoin d'un stand plus « professionnel » pour être mieux placés. Le BN ne pourrait-il pas organiser des réunions de mouvement pour favoriser le travail en commun ?

R : Chaque entité est indépendante (il y a une refacturation), chacun doit supporter ses charges, c'est une nécessité comptable. Tout engagement de dépenses doit être validé, une ligne est prévue dans le budget pour ces charges. Par ailleurs, il faut effectivement remettre en place des réunions d'infrastructures comme ça se faisait avant afin de redynamiser le mouvement et décider ensemble des orientations politiques. Le bureau est très favorable à cette idée.

Q : Dans les animations proposées au salon, on pourrait avoir un circuit de minimotos. Avant, au salon de Lyon, Motomag prenait en charge quelques dépenses (du type banderoles) ainsi qu'un espace publicitaire. Ces montants n'étaient pas très élevés, mais c'est trop au vu de la situation du magazine. Donc, il faut redéfinir qui prend quoi en charge.

R : Il y a un problème de communication interne qui ne se fait que dans l'urgence, c'est bien entendu perfectible.

Rapport des vérificatrices aux comptes

La situation comptable des antennes est saine et conforme.

- Sur 89 antennes, 78 ont été vérifiées :
 - 72 ont reçu un avis favorable
 - 6 un avis favorable avec réserve
 - 1 n'a pas été contrôlée (FFMC 49), des documents étaient manquants
- 69 antennes utilisent le logiciel Scooter¹² (+ 6 par rapport à 2021)
- 34 antennes sont déficitaires, soit 43 % (investissements dans des actions)
- 38 antennes valorisent le bénévolat : c'est faible !
- 14 antennes ont établi un budget prévisionnel

Les actifs cumulés des antennes s'élèvent à 764 393 € (le plus faible montant étant de 151 €, le plus élevé de 56 624 €). Il semble qu'il y ait quelques difficultés pour certaines antennes à faire un état de caisse : il s'agit seulement de compter le nombre de pièces et de billets de chaque valeur puis de les additionner, le tout présenté dans un tableau.

Le droit de vote à l'assemblée générale est donc accordé pour 93 % des antennes.

¹² Scooter : logiciel interne pour gérer la comptabilité des antennes.

Questions/réponses :

Q : La valorisation du bénévolat calculé par les 14 antennes représente quel montant ? Les heures passées en réunion de DGO doivent-elles être comptabilisées ?

R : Il faut valoriser tout ce qui aurait pu être externalisé (ce qui n'est pas le cas pour les fonctions inhérentes au rôle de coordinateur par exemple : formations, présentations de l'antenne, interventions chez les professionnels de la moto, oui, mais pas la participation en tant que coordinateur ou coordinatrice à la préfecture ou autre institution). Il existe une brochure sur <https://association.gouv> qui fait office de guide pour la valorisation du bénévolat (voir « Liste indicative », bénévolat – valorisation comptable).

Vote des résolutions règlementaires 1 à 5

Pour être valable, 1/3 des antennes et structures doit être présent :

- 59 antennes sur 85 sont à jour dans leur comptabilité ;
- 1 structure et 2 associations adhérentes sont présentes ;
→ Le quorum est atteint.
- Bulletins distribués : 131
→ La majorité absolue est fixée à 66 voix.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 1	Approbation du rapport moral	127	0	0
Résolution n° 2	Approbation des comptes et du bilan	123	0	1
Résolution n° 3	Quitus au Bureau National de sa gestion	127	0	0
Résolution n° 4	Approbation des budgets prévisionnels	121	4	2
Résolution n° 5	Affectation du résultat de l'exercice (48 067 €)	127	0	0

Toutes les résolutions sont adoptées.



Dimanche 21 mai 2023 matin : Présentations – Débats

Affaires publiques (lobbying) par Hugo, mandataire

Lobbying : défendre les intérêts du groupe que l'on représente devant les représentants élus qui font les lois.

La FFMC fait du lobbying depuis sa création, actuellement sur deux gros dossiers : le contrôle technique moto et les zones à faible émission. Il n'est possible de faire de la politique qu'avec du réel.

Concernant le contrôle technique moto, il a été mis en place depuis la décision du Conseil d'État, donc le 9 août 2022. Cependant, la mise en place (modalités, décrets d'application, etc.) n'est pas effective. Le 25 mai 2023, la FFMC s'est rendue en audience pour discuter du contenu du contrôle technique : le gouvernement a réalisé un dossier de 70 pages représentant le travail effectué.

Que peuvent faire les usagers pour se défendre ? Il y a deux axes d'action : soit juridique, soit lobbying. Nous avons encore des possibilités : tout doit être mis en œuvre en utilisant les bons outils (comme pour les ZFE), les bons moyens aux bons moments.

Questions/réponses :

Q : Quelle est la motivation de la Commission européenne pour modifier la réglementation ?

R : Le parlement européen a voté une résolution législative, puis la commission a travaillé dessus sans enthousiasme. Il est probable qu'elle n'ait pas vraiment trouvé un compromis pour satisfaire tout le monde et laissé des options. C'est lié également au « sac de nœuds » révélé par la France (n'oublions pas que c'est un pays qui compte).

Q : Est-ce qu'il ne faudrait pas partager ces informations pour les antennes ?

R : Il est possible de faire un texte d'une ou deux pages mais, côté confidentialité, à donner aux coordinateurs et coordinatrices uniquement pour que ce soit partagé oralement aux adhérents.

Q : Ne faudrait-il pas plus de ressources aux fins d'agir plus efficacement ? S'appuyer sur les adhérents ou sociétaires de la mutuelle ?

R : Sur le terrain, le plus important est de trouver la bonne personne sur laquelle influencer. On est d'accord pour interpeller le politique, mais il y a des textes de loi qui ne passent pas par le Sénat ou l'Assemblée comme les arrêtés et les décrets, difficile d'avoir une influence. En fait, les personnes les plus concernées et avec qui il faut discuter, ce sont les services et personnels des ministères. Bien entendu, toute contribution, voire participation, est appréciée. Cela étant, le temps est limité pour les moyens humains dans le but de contrer le CT, mais c'est à développer.

Q : Est-ce qu'un recours est suspensif ? Peut-on multiplier les recours ?

R : Ça dépend : pour qu'un recours soit suspensif, il faut caractériser l'urgence. On ne peut faire qu'un recours par décret maximum.

Q : Pourquoi n'y a-t-il pas de médiatisation sur ce sujet ?

R : On ne peut pas forcer les médias à parler de la FFMC. Il y a des communiqués de presse, des interviews, des reportages vidéos... mais on n'a aucune maîtrise des journalistes.

Q : Qu'est-ce qu'on sous-entend avec la bonne communication avec la bonne personne au bon moment ?

R : Selon les dossiers, il y a des signaux. Il faut trouver le truc qui fera que le politique se mouillera pour nous. Il faut également prendre en compte les agendas, autrement dit être au courant le plus possible de tout ce qu'il se passe. En interne (FFMC), il faut trouver la personne qui sera la plus convaincante et

qui saura s'adresser à LA bonne personne. Là encore, la discrétion est de mise, tout peut être utilisé contre nous.

Q : Nous avons besoin de chiffres précis sur l'accidentalité !

R : Effectivement, c'est indispensable de chiffrer et donc contrer très précisément le lobbying opposé afin d'apporter une expertise publique.

Q : Quelle est la genèse du décret du 9 août 2021 ? Un autocontrôle peut-il être envisagé ?

R : Il a été mis en place par madame Pompili alors ministre de la Transition écologique, mais elle n'a pas été reconduite dans ses fonctions lors du changement de gouvernement, c'est pourquoi ce dernier a rétro-pédalé. À nous de nous adapter aux réalités pour les contrer, même s'ils sont de mauvaise foi. Politiquement, il est très difficile de mettre en avant un « autocontrôle » puisque ça signifierait être juge et partie. Par ailleurs, la campagne sur le conflit d'intérêts contre les trois associations (et Dekra) a été très bien diffusée par nos antennes.



Boutique FFMC, par Jean-Marc (FFMC PPC)

La boutique FFMC n'existe plus depuis 2016. Il y a, aujourd'hui, un nouveau site qui proposera deux accès :

1. un accès « tout public » qui permettra à n'importe qui (adhérent ou pas) d'acquérir les produits vendus en ligne (boutique PPC) ;
2. un accès réservé aux antennes pour leur permettre de se fournir à prix d'achat (environ – 20 % sur le prix de vente) et en quantité plus ou moins importante (attention aux frais d'envoi, privilégier les commandes groupées). Il sera également possible, avec supplément de prix, de personnaliser le logo FFMC avec le numéro d'antenne par exemple. Il n'y a qu'un prestataire unique : LVS à Saint-Étienne.

Pour les antennes d'outremer, Jean-Marc est désolé de ne pas pouvoir les servir, mais outre des frais de port particulièrement élevés, la gestion ne lui paraît pas actuellement faisable.

Les produits ne sont malheureusement pas de fabrication française (c'est impossible à l'heure actuelle) ; cependant ils ont été testés et sont de bonne qualité. Délai d'approvisionnement : compter trois jours si c'est en stock (donc en ligne).

La boutique est d'ores et déjà ouverte, le lien public pourra être répercuté partout et être utilisé sur nos sites. À l'heure actuelle, Jean-Marc n'a aucune idée du chiffre d'affaires potentiel mais, s'il s'avère être élevé (notamment grâce à la diffusion du lien par les antennes), il faudra étudier l'utilisation de la marge.



Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire : Sylvain Carrière (député LFI de l'Hérault)

Zone de Faible Émission – État des lieux

- 43 agglomérations concernées (toutes celles de plus de 250 000 habitants)
- 48 000 morts par an à cause de la pollution
- Nombreuses dérogations diverses selon les villes
- La consultation a été réalisée après la mise en place des ZFE
- Beaucoup de petites villes concernées n'ont pas de transports en commun
- 13.3 millions de français en précarité
- Les ZFE touchent les populations les moins favorisées qui n'ont pas les moyens d'habiter en ville
- 71 % de la population a une voiture en tant que véhicule principal (80 % des ouvriers)

C'est un dispositif injuste, on ne demande pas la suppression des ZFE, mais de suspendre son application en attendant de l'adapter au mieux en fonction de la réalité du terrain :

- Demande de délais pour l'application des mesures
- Les conditionner aux alternatives de transports publics
- Redéfinir la vignette Crit'Air pour prendre également en compte le poids des véhicules
- Établir une dérogation nationale pour le personnel de santé par exemple
- Il faut partir de la réalité du terrain pour créer les lois votées à Paris. Deux exemples :
 - les circuits courts deviennent impossibles à maintenir pour les agriculteurs locaux (favorisant ainsi les industries alimentaires)
 - les associations s'occupant de l'aide alimentaire n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule propre

Pour améliorer la qualité de l'air, il y a d'autres axes de travail :

- Favoriser le ferroutage (mettre les camions sur des trains)
- Les axes d'autoroute n'étant pas pris en compte dans les ZFE, ça ne fait que déplacer la pollution (et, en conséquence, touche encore les plus précaires)

L'objectif du gouvernement est d'accélérer le changement de véhicules mais, dans quelques années, ces nouveaux véhicules seront exclus du dispositif. Par ailleurs, favoriser le changement de véhicule avec des aides revient à financer l'industrie automobile. De plus, il est prévu des PV de l'ordre de 68 € ; même si les contrôles sont rares, c'est une bombe sociale qui va être déclenchée. Enfin, le dispositif est très compliqué à mettre en œuvre, beaucoup d'élus en sont conscients.

La FFMC a été auditionnée pour évaluer une proposition de loi qui sera débattue en hémicycle dans quelques jours. Il faut savoir que tout texte entraînant une dépense risque fort de ne pas aller jusqu'au bout du processus.

Questions/réponses :

Q : Les ZFE ne sont pas nouvelles, ça fait longtemps que la FFMC se bat contre, et c'est seulement maintenant que les députés s'inquiètent ?

Q : Les 48 000 morts avancés, c'est par rapport à quoi ? Quel est le niveau de pollution acceptable pour éviter ces morts ?

Q : On ne pense aux 2RM que pour les stigmatiser ; or, les conducteurs et conductrices ont, pour beaucoup, délaissé leur voiture au profit d'un cyclo. Faut-il encore rappeler qu'un 2RM n'est pas une voiture ?

Q : À quoi va servir un éventuel contrôle technique si on ne peut pas rouler dans certaines zones ?

Q : Qu'en est-il de l'éthanol ?

Q : Les ZAPA datent de 2011/2012. Quelle est la vision des opposants ? Des écologistes ?

- Q : Aujourd'hui, on a une liste d'exclusion de plus en plus importante. Est-ce que ce n'est pas une manière de laisser pourrir la situation avant de créer autre chose ?
- Q : Pourquoi ne pas prendre en compte également le nombre de kilomètres effectués (les vieilles voitures ont généralement un faible roulage) ?
- Q : Est-ce que ça ne va pas être une cause de désertion des commerces en centre-ville ?
- Q : Quelle est l'idée derrière la construction de logements sociaux relégués en périphérie alors qu'il n'y a pas de transport en commun ?
- Q : Pourrait-on mettre en avant le mélange opéré par les médias entre les gaz à effets de serre (CO₂) et la pollution aux particules fines ?
- Q : Ne devrait-on pas mettre des péages urbains à la place des ZFE ? *(huée des participants)*
- R : Les positions évoluent beaucoup, ce n'est pas une question de parti, les élus locaux voient les inégalités. Oui, c'est un vieux dispositif, l'alerte avait été donnée en son temps. Si on change tous les véhicules thermiques en véhicules électriques, il sera impossible de les alimenter. Il a été demandé une demande d'analyse complète de la vie des véhicules (de la construction à l'usage) pour établir la vignette Crit'Air. En ce qui concerne les aides à l'achat, elles n'ont absolument aucun sens : le plafond de ressources maximales est bien trop bas et, entretemps, les véhicules ont augmenté de plus de 20 %. Parfois, il y a des dérogations du type « petit rouleur » locales. Ce dispositif est incohérent et ne fait que reporter le problème. Côté pollution, l'ensemble des éléments pollueurs doit être pris en compte.
- Q : Quelles sont les marges de manœuvre ? Le calendrier est-il très contraignant ? On pourrait les reporter jusqu'à quand ?
- Q : Puisque 80 % des utilisateurs de voitures sont périurbains, pour quelle raison vise-t-on à interdire leur liberté de circuler ?
- Q : Il faut absolument inscrire les 2RM à l'intérieur des ZFE !
- Q : Quand on regarde le problème du stationnement, il faut voir aussi le cout des emplacements spécifiques pour les vélos.
- R : Dans la refonte du critère, il est demandé de tenir compte du poids : ça fera ressortir automatiquement les 2RM de ce dispositif. En termes de marge de manœuvre, c'est un dispositif européen et c'est la France qui a défini les dates. Si 80 % des ouvriers prennent leur voiture, c'est parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Les transports en commun ne sont pas la solution à tout. Les contrôles sont réalisés sur 15 % des véhicules seulement.



Éditions de la FFMC – Projets et perspectives

Présenté par Thierry Diller, directeur des Éditions depuis 2017, nommé mandataire social depuis le redressement judiciaire.

État des lieux :

- La période COVID a été très difficile par manque d'actualités.
- Le réseau de distribution de la presse (Prestalis) a été perturbé pendant un an, avec la perte de 15 % des kiosques.
- Le prix du papier a doublé (au profit du carton).

Mais

- Progression dans les ventes de 8 % en 2022 (qui s'ajoute aux 9 % de 2021) et on a déjà + 5 % pour 2023. En comparaison, la presse moto est à – 15 %.
- Motomag est un magazine qui plaît, c'est encore et toujours le premier diffuseur dans la catégorie moto (c'est bon pour les annonceurs : + 25 % du CA).
- Motomag est un magazine qui est et restera intransigeant sur les tests et a choisi l'honnêteté, quitte à fâcher quelques constructeurs ou distributeurs.
- L'année 2022, avec le départ de toute l'équipe commerciale pub, a été très difficile financièrement (indemnités de départ de 4 personnes pour environ 70 000 €). Elle a été remplacée par un ancien de Café-Racer, une très bonne recrue, très efficace.
- Les vidéos ont une belle notoriété, avec une augmentation constante des lecteurs, nos journalistes sont reconnus.
- Actuellement, le prix du papier baisse un peu (– 20 %)
- La version numérique de Motomag prend une part de plus en plus importante dans les abonnements ; il s'agit d'une application du magazine avec des vidéos en plus. Le système est rentable pour les Éditions.

Questions/réponses :

Q : Il n'y a pas suffisamment d'informations sur les antennes FFMC dans Motomag, une ou deux pages de plus permettraient de faire passer les informations locales.

R : Ce n'est pas possible de rajouter « une ou deux pages », on travaille par « cahier » (groupe de pages). Il y a des reportages prévus pour durer dans le temps ; les actualités sont plus adaptées au numérique. C'est en cours d'étude, mais effectivement possible.

Q : Serait-il possible d'avoir un accès gratuit pendant 1 an à la version numérique pour les nouveaux sociétaires de la mutuelle ?

R : C'est une discussion à avoir et une décision à prendre avec la FFMC. On envisage de donner quelques numéros numériques lors des événements.

Q : Il n'y a pas d'informations sur les relais Calmos liés aux grands prix et au GP ?

R : Pour tout ce qui doit apparaître dans la version papier, il faut un délai de deux mois en amont. Mais l'information est diffusée sur le web.

Q : Quelles mesures ont été prises – ou seront prises – pour faire face aux difficultés actuelles ?

R : Comme dit précédemment, les difficultés sont liées aux départs des collaborateurs, à la hausse du prix du papier et la baisse des ventes publicitaires, tout ceci est conjoncturel. Mais on travaille à la diminution des tirages pour diminuer le taux d'invendus.

Q : Lors de Moto-Légende, on a mis en avant Motomag sur les stands, on aurait besoin de magazines papier (invendus récents). Il faut absolument maintenir les blogs sur motomag.com. Le manque d'informations des FFMC locales est-il dû à l'absence de correspondants formés ?

R : On diffuse plus d'articles sur les grands dossiers de la FFMC, ses combats, de l'actualité, c'est ce qui intéresse le grand public non FFMC. Pour le reste, le web est plus adapté. Pour ce qui est de la mise à disposition des magazines, il suffit de nous prévenir pour avoir de 50 à 100 numéros.

Q : Il fut un temps où 3 numéros étaient offerts à chaque élève AFDM, en partenariat avec les motoécoles.

R : La période est encore difficile pour traiter les partenariats mais reprend, comme l'after-work organisé le 15 juin 2023 à la Maison des motards de Clermont-Ferrand où il a été diffusé une conférence filmée.

Q : Est-il prévu une hausse conjoncturelle des tarifs des abonnements ? Quel futur est envisagé pour les projets à long terme ?

R : La progression des ventes n'est pas liée à la conjoncture (qui est à - 14 %), le magazine tient la route. Passer le magazine papier en numérique, c'est ça notre futur. Par ailleurs, les vidéos Motomag sont de plus en plus regardées, d'où l'intérêt des annonceurs qu'on pique aux concurrents. Notre objectif est de consolider Motomag (le laisser 2 mois en kiosque), le virage numérique est déjà bien entamé et on est toujours en cours d'amélioration.

Q : Quel montant les antennes doivent-elles verser pour venir en aide à Motomag ? (La FFMC nationale a budgété 50 000 € + 15 000 € pour la médiation.)

R : Le meilleur moyen de nous aider est de favoriser les abonnements.

Q : Peut-on avoir plus d'explications sur le budget de 15 000 € pour la médiation ? S'agit-il d'un cabinet extérieur ?

R : Il ne s'agit pas d'un médiateur, mais d'une médiation pour progresser sur nos projets, avec des ateliers (enjeux, priorités) et une aide méthodologique. La médiation a été demandée par le BN et la Mutuelle compte tenu des difficultés, notamment lors de l'arrivée de Thierry à la direction. Les dysfonctionnements ont entraîné des modifications internes importantes, toute l'équipe – anciens et nouveaux – est invitée à cette médiation. De son côté, l'AMDM modifie sa convention avec les Éditions pour l'aider à hauteur de 1.5 million d'euros pour 2023.

Q : Chaque antenne a un abonnement : à qui donner le magazine puisque ça fera un abonné en moins ?

Q : Est-ce qu'on peut proposer de soutenir les Éditions chaque année à hauteur de 15 % par exemple ?

Q : L'abonnement à Motorevue est de 63 €/an. Est-ce qu'il ne faudrait pas augmenter Motomag ?

R : Le numéro se vend 6 € en kiosque, ça fait une ristourne intéressante pour les abonnés. L'abonnement numérique est plus intéressant : on aura bientôt une vidéo de présentation de l'application avec un tuto tout public pour faire de l'autopromo.

GPMag est également en version numérique anglaise : il devient ainsi LE média des Grands-Prix.



CNSR : Yves Goasdoue, Président du Conseil National de Sécurité Routière

Présentation du CNSR :

- 67 membres (sénateurs, députés, représentants de sociétés et associations concernées, élus locaux, personnel médical, etc.)
- Assistés par des experts (universitaires) pour que chacun sorte de son univers
- 3 commissions :
 - Partage de la route et maîtrise des déplacements (rapport aux risques, partage de la route, usagers vulnérables)
 - Santé et comportement responsable (addictions, aptitudes à la conduite, distracteurs)
 - Véhicules et technologies innovantes, et aides à la conduite (rapport au numérique, management local de la Sécurité routière – infrastructures –, routes partagées – séparateurs centraux, référentiels professionnels type CERMA, CERTU, etc., avec de grosses différences réglementaires, différences de capacités financières entre départements et agglomérations –, politique de subventionnement de plans globaux et non à destination des villes)

Un conseil territorial nous semble indispensable, c'est pourquoi il a été créé une commission « État et territoires ». La loi « Climat et résilience » a de bonnes intentions, mais elle est très difficile à appliquer.

Le CNRS n'est cependant qu'un organe consultatif, ce qui est très frustrant.



Questions/réponses :

Q : Que peut-on faire contre les ralentisseurs illégaux ? Est-ce que les véhicules autonomes n'entraînent pas une déresponsabilisation ? Pourrait-on mettre des référents Sécurité routière dans chaque ville et village ?

R : Le mobilier urbain comme les ralentisseurs illégaux sont des problèmes locaux, les référentiels CEREMA et CERTU devraient s'imposer. Le décret réglementant les ralentisseurs ne concerne qu'un seul type ; pour les autres il n'y a que des recommandations.

Pour les aides à la conduite, oui, il y a une déresponsabilisation, mais on ne reviendra pas en arrière. Elles doivent être enseignées et standardisées, c'est-à-dire identiques d'un véhicule à l'autre.

Quant aux référents sécurité routière, il faudrait effectivement des personnes qui puissent donner de bons conseils, mais sous forme de Conseil territorial.

Q : il y a une déclinaison des avis consultatifs par les préfets (voir les interfiles, analyses d'accident, etc.)

R : C'est très différent d'un territoire à l'autre : les analyses d'accident sont indispensables, c'est pourquoi il faut territorialiser la sécurité routière. Il faut des directives gouvernementales, soit de la Première ministre, soit du ministre de l'Intérieur.

Q : On constate que la discussion est plus facile localement pour les DGO. Est-ce qu'il y a eu une analyse des contrôles techniques des autres pays européens ?

R : Il faudrait un cadre légal minimum pour imposer un dialogue.

Il n'y a pas d'analyse des contrôles techniques puisqu'il s'agit d'une directive. Le Conseil d'État a eu à se prononcer sur les mesures alternatives (aspects environnementaux discutés, mesures alternatives insuffisantes), on est dans une impasse caractérisée. Le nouveau recours des trois associations (avec astreintes par jours de retard) est très mal parti.

Q : Il faudrait mettre en avant une politique locale pour la sécurité routière parce que ça fonctionne vraiment, les motards pourront intervenir localement et nationalement.

Q : Des infrastructures ne sont pas aux normes et pas contrôlées, étonnant, non ? Lorsqu'il y a des projets d'architectes, ils apparaissent comme intouchables, il y a un conflit de gestion, pas de communication avec le public et aucune réponse à nos questions.

R : Il n'y a pas de contrôle de certains travaux sauf lorsque ceux-ci nécessitent des techniciens de haut niveau, donc seule l'entreprise locale prend les décisions (d'autant que ce ne sont que des recommandations) alors que l'État doit respecter le CEREMA.

Architecture urbaine : l'ordre des architectes commence à être sensible, mais il y a un problème de formation (rien n'est enseigné sur la sécurité routière alors qu'ils influent sur la circulation). C'est en cours d'évolution, mais ce n'est pas prioritaire. Les enquêtes publiques peuvent avoir une influence. Il faut une coordination entre commune et département, c'est-à-dire mettre en œuvre un plan de partage de la route et un plan vélo, ce qui est impossible sans le directeur des routes du département. La FFMC doit le souligner.

Rappel : il y a systématiquement confidentialité des débats au CNSR tant que ce n'est pas prêt à être voté, donc il n'est pas possible d'informer les antennes sur les discussions en cours.

AFDM nationale : Pascal pour l'AFDM (réseaux des professionnels) et Christian (association)

Supports d'une AFDM locale, le réseau des motoécoles s'étoffe doucement.

Questions/réponses :

Q : Il n'y a jamais de représentant de l'AFDM au Conseil de Région Nord et il nous a été dit qu'il n'y aurait jamais d'AFDM Normandie, car le territoire est trop petit.

Q : On constate un gros manque de communication de l'AFDM nationale, dans certaines régions il y a des problèmes financiers, les AFDM locales n'ont plus les moyens de fonctionner.

Q : Les AFDM ont besoin de la FFMC. Pourquoi est-ce que les animateurs ne sont pas tous adhérents à la FFMC ?

Q : Puisque la cotisation va baisser à 75 €, il faudrait savoir combien il y a d'antennes (associations) AFDM et combien d'adhérents.

Q : La formation « Service d'encadrement » organisée par la FFMC PPC a été faite gratuitement à Orléans. Lorsqu'on a demandé la même chose à une AFDM de notre secteur, on nous a demandé 1 000 €.

R : C'est étonnant cette relation avec l'AFDM des Hauts-de-France parce qu'il est impossible de se passer d'une AFDM, le but étant de mailler le territoire. Une prospection est prévue.

Côté communication, il semble qu'il y ait un problème avec l'adresse mail, on regardera.

Il faut que les antennes locales fassent une présentation de la FFMC, c'est un public à convaincre : il n'y a que 15 % d'adhérents FFMC aux stages, 40 % nous viennent de l'AFDM, les autres ne connaissent pas le mouvement. Dans nos 22 animateurs, 6 sont FFMC. On ne peut pas leur imposer une adhésion. L'AFDM n'a pas d'expertise sur le service d'encadrement.



Dimanche 28 mai 2023 après-midi : Assemblée générale de la FFMC Loisirs

En présence de : Bruno, Thibaut, Dominique, Billie, Marie-Christine, François, Chacal.

La FFMC Loisirs compte 20 adhérents, il y a 17 émargements, le quorum est atteint.

Rapport moral

Il n'y a pas eu d'actions organisées par la FFMC Loisirs en 2022.

À Nanterre, avec l'aide de la municipalité, les rodéos urbains ont diminué des deux tiers. Les animateurs de la FFMC Loisirs les ont emmenés sur un terrain de motocross et aidés pour leurs débuts de cette activité (prise en charge, équipement, assurance, etc.) Une convention a été signée avec la mairie.

L'atelier mécanique a repris cette année avec Arcueil et la police judiciaire (aide éducative).

Une demande a été déposée pour le renouvellement de l'agrément « Jeunesse et Sport »

Rapport financier

Résultat de 2022 : – 1 235.82 €. Les dettes correspondent à l'aide financière de l'AMDM pour les actions de 2022, qui n'ont donc pas été réalisées (en 2019, une aide avait déjà été accordée pour les opérations Form'Action et Grass track).

Notes personnelles à la suite des interventions du public :

- Il manque deux adhésions (deux antennes n'étaient pas inscrites sur la liste d'émargement), mais on ne sait pas si ces deux adhésions ont été comptabilisées dans le budget : ce point sera vérifié ultérieurement d'après le trésorier de la Loisirs.
- Les deux lignes de ressources, dont une seule indique « Adhésions » correspondent toutes les deux aux adhésions, elles auraient dû être additionnées (c'est parce qu'il y a eu deux remises en banque le même mois !), soit 900 € + 114 € = 1 014 €.
- Le bureau confirme que les seules dépenses de 2022 sont consacrées aux déplacements, il n'y a pas eu d'actions propres à la FFMC Loisirs, celles-ci étant généralement intégrées à une autre structure.
- Concernant le passif 2022 identique à 2021 (4 660 €) alors que les actifs sont passés de 4 714 € à 3 468 € (soit une différence de 1 246 €) tandis que le résultat d'exploitation est de 1 260 € (soit un écart de 14 €), le trésorier n'a pas d'explication et la salle estime que ça n'a pas d'importance, donc on n'aura pas plus d'informations.
- Les membres de la FFMC Loisirs sont conscients des difficultés financières et comptent sur la compréhension de l'AMDM pour ne pas leur réclamer un remboursement des avances.

Votes

	Pour	Abstention	Contre
Rapport moral	19	1	0
Rapport financier	11	7	2
Quitus	16	4	0

Élection des membres du bureau

Deux candidatures : Roger (FFMC 26/07) et Bruno (trésorier, renouvellement)

	Pour	Abstention	Contre
Bruno	20	0	0
Roger	20	0	0

Trois candidatures, non soumises aux votes se présentent pour être mandataires :

- Cisco (FFMC PPC) : mandataire Paris + site internet
- Régine (FFMC 53) : relai de la FFMC Loisirs au Conseil de Région
- François (FFMC 69) : relai de la FFMC Loisirs au Conseil de Région

Projets 2023 :

- Objectifs : créer des projets en faveur du 49.9 cm³.
- Site internet : les identifiants ont été perdus, un nouveau site va être créé.

Projets 2024 :

- Mai : la FFMC Loisirs aura 40 ans. À cette occasion, tous les « tasseux » (ceux qui ont participé aux « Tasses pour un Bol ») sont invités à participer à une course spéciale à Dijon.
- Septembre : accueil d'orphelins ukrainiens (environ 12 ans). Le projet est déjà en route en Ukraine, les enfants seront encadrés par des animateurs et des psychologues pour passer une semaine en Picardie (*note personnelle : Chacal s'est marié cette année avec une Ukrainienne*).

Informations diverses :

- Sur le site de la FFMC nationale, il y a la possibilité d'intervenir et publier dans la partie consacrée à la FFMC Loisirs.
- Assurance : lorsque la FFMC Loisirs engage une action, c'est toujours en partenariat avec une autre association (ou une entreprise) ; les jeunes sont donc couverts par l'assurance du partenaire, seule une décharge parentale est exigée.



Fin de l'assemblée générale de la FFMC Loisirs.

Dimanche 28 mai 2023 après-midi : Travail en atelier

(Restitution lundi matin)

Projet associatif – Céline, Didier, Léo

Le projet associatif est la raison d'être de l'association, ses objectifs, ses projets, une communication constante, ses statuts.

Historique : un groupe de travail s'est mis en place en 2008/2010, avec une ouverture en 2023. En général, la FFMC est dans le mode action (lié à l'actualité), elle manque de réflexions pour envisager le futur.

Le travail en deux groupes a consisté à suivre une méthodologie :

1. État des lieux, contexte
2. Objectifs atteignables (fidéliser, recruter) et moyens (financiers, humains)
3. Actions organisées (stratégie)
4. Évaluation (n + 1, n + 2, n + 3...): est-ce que c'était la bonne stratégie ? Les bons moyens ? La bonne orientation ?

Il est difficile de mettre en place des stratégies s'il n'y a pas de méthode. Il est nécessaire d'apporter de la considération et d'humaniser.



Réseaux sociaux – ET, José, Thibaut

Un sondage avait été lancé en 2020 pour faire un état des lieux de la communication dans les antennes.

- 42 réponses :
 - 100 % des antennes sont sur Facebook
 - 50 % ont une page Instagram
 - 5 % utilisent TikTok
 - 30 % ont un compte Twitter
- Problèmes rencontrés (par ordre d'importance) :
 - Le manque de temps
 - Savoir répondre correctement (notamment répondre aux trolls)
 - Le manque d'idées de sujet
 - Comment s'adresser aux jeunes
 - Besoin de formation (utilisation des outils et gestion des sujets)
 - Perte d'identifiants, comptes perdus
- Soutien demandé :
 - Des contenus prêts à être publiés
 - Des formations sur l'utilisation d'outils numériques
 - Permettre des échanges entre animateurs de réseau
 - Apprendre à gérer une communauté

- Autres besoins : mutualisation des outils, communication interréseaux sociaux (mais en adaptant le message au public concerné), mesure du feedback, déploiement d'une campagne sur les réseaux sociaux

En réponse, le groupe de travail Jeunes a élaboré des fiches pratiques.

Échanges et débat

Les questions ont été nombreuses et les partages d'expérience particulièrement riches.

Parmi les sujets abordés, on notera :

- Importance de l'image pour véhiculer une idée
- Législation du « droit à l'image »
- Politique de modération
- Programmation des publications (horaires/jour) et planning des publications
- Outils de gestion des RS (intégrés ou externes)
- Importance de varier les thèmes (ZFE, CT, Balade, CR...) et la forme des publications (vidéo, quizz, lien, etc.)
- Distinction entre les comptes, pages, et groupes Facebook, et leur pertinence relative en fonction des objectifs
- Identité visuelle de la FFCM et sa charte graphique (Cloud)
- Rôle des émotions dans la viralité d'une publication (souvent au détriment de la rationalité d'un discours)
- Différence entre une publication et une story (cette dernière est plus visible, mais éphémère)
- Articulation possible entre site internet, newsletter, et page réseau sociaux
- Aide que peuvent apporter les animateurs de réseau déjà en place dans le mouvement (Nicolas Baudon pour Motomag, Anthéa Massot pour l'AMDM, Éric Thiollier pour la FFCM)

À l'unanimité des présents, il est décidée la création de la FFCM (Fédération Française des Community Managers) groupe informel visant à poursuivre et approfondir les sujets évoqués et permettre l'échange d'expériences entre animateurs de réseaux sociaux de la FFCM.



ZFE – Aurélie, Gwen-Aël, Jacques

Information

Les ZFE sont soit déjà en place, soit le seront d'ici 2025 (sans surprise, rien en 2024 !). Les antennes informent généralement les élus, il reste à informer la population.

Lobbying

En amont : se baser sur les dossiers de consultation publique pour exclure les motos (par exemple à Nice, 1^{er} marché de la moto, la pollution des 2RM par rapport à l'ensemble des véhicules circulants n'est que de 0.825 %). Il faut trouver la faille politique et non technique et faire attention aux calendriers des concertations.

Acceptabilité sociale

En règle générale, les gens ne se sentent pas concernés, ils achètent la vignette Crit'Air sans se poser de question. Dans les réunions locales d'information, il n'y a pas de remise en compte des ZFE. Quant aux techniciens, ils sont informés mais pas sur les différences entre motos et voitures. Les constructeurs sont favorables aux ZFE (ils vendent des scooters électriques), les réparateurs y sont opposés.

Communication

- Communiquer dans les salons, faire du démarchage, utiliser les réseaux sociaux...
- Au près des élus : trouver le bon interlocuteur (dans les contacts par mail, indiquer en copie les adresses des concurrents peut motiver).
- Les autres associations ne font rien, seule la FFMC agit.

Recommandation

- Un groupe de travail permettra de rassembler les informations. L'objectif est de partager les informations locales avec le bureau national qui pourra réaliser un livre blanc sur les ZFE.



Lundi 29 mai 2023 matin : Assemblée Générale Ordinaire FFMC – 2^e partie

Débat d'actualité

Partage de points de vue :

- Pendant ces Assises, on a eu beaucoup d'informations pratiques, mais il manque une ligne politique, une ligne directrice, claire. Est-ce qu'on attend des réponses (CT) ou est-ce que les antennes qui, il faut le rappeler sont souveraines, donnent à cette occasion une orientation ?
- Il faut prendre des décisions aux Assises pour savoir où on va. Nous avons deux dossiers critiques : le contrôle technique et Motomag, il faut voter deux résolutions en plus.
- Motomag ne paraît pas demander un financement, rien n'a été dit sur les besoins, les objectifs, la durée de l'aide à leur apporter, etc. Il faudrait demander tout ça à Thierry.
- L'AMDM a appuyé la demande : ils ont besoin de chiffres d'affaires et de trésorerie, donc des abonnements. Pourquoi ne pas diffuser des abonnements d'un an gratuits (payés par les antennes) ?
- Motomag ne demande pas l'aumône. Donner des abonnements c'est bon tant pour Motomag que pour la FFMC. On peut en donner aux préfetures, aux bibliothèques, y compris des abonnements numériques.
- Les CDSR¹³ peuvent acheter des « Rouler n'est pas jouer ».
- À propos des RN PJ, le travail est en cours, mais nous sommes toujours en attente de l'agrément pour finaliser.
- Le bureau national fait quasiment du harcèlement, au moins une fois par semaine, en contactant tout le monde !

Vote des résolutions

74 antennes sur 86 sont validées pour participer aux votes, ainsi qu'une structure et deux associations.

- 59 antennes et 1 structure sont présentes.
- Avec 132 bulletins distribués, la majorité absolue est fixée à 67.
- Pour les candidatures, les votes se feront à la majorité simple.

¹³ CDSR : Commission Départementale de Sécurité Routière

Résolution n° 6

L'assemblée générale valide le rattachement du département 05 au département 04 par la création d'une antenne 04/05, charge au Bureau National de modifier le règlement intérieur en conséquence.

	Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 6	132	0	0

La résolution est adoptée.



Résolution n° 7

Le montant de l'adhésion annuelle des structures associatives – Association de Formation des Motards (AFDM) et FFMC Loisirs – fixé à 367 € en 2009 apparaît comme trop élevé au vu des moyens financiers dont elles disposent. Cette difficulté a entraîné ces dernières années un défaut d'adhésion qui pourrait leur être préjudiciable ainsi qu'au mouvement FFMC.

Résolution : Afin de rendre accessible et pérenne l'adhésion des structures associatives (AFDM et Loisirs) au mouvement FFMC, l'Assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle dont elles devront s'acquitter à 75 €

Q : Est-ce que l'on doit voter pour les deux structures en même temps ou y aura-t-il un vote pour chacune d'elles ?

R : Un seul vote pour cette résolution.

Q : Pourquoi est-ce que la cotisation n'est pas calculée en fonction du pourcentage du chiffre d'affaires ?

R : Ce n'est pas représentatif de la bonne santé de la structure.

Q : Comment a été calculé ce montant de 75 € ?

R : On a fait une comparaison avec les 82 cotisations antennes recueillies (les 2/3 sont inférieures à 76 €) et celle les associations (89 € majoré en fonction du nombre d'adhérents). Il faut rappeler que la FFMC n'a pas besoin de ces cotisations, il s'agit d'un attachement au sein des structures, la reconnaissance de son appartenance au mouvement FFMC.

	Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 7	121	5	6

La résolution est adoptée.



Résolution n° 8

L'assemblée générale approuve, sur proposition de l'antenne FFMC 35, la création d'un fonds dédié « solidarité victimes antennes » abondé :

- par les dons des antennes dans le but d'aider des motards victimes dans le cadre d'opérations de leur antenne (service d'ordre par exemple),
- et par les rétrocessions des victimes au profit de la FFMC,

Ainsi lorsque de nouvelles victimes seront à déplorer dans nos rangs, ce fonds de provisions « solidarité victimes antennes » sera utilisé pour aider ces victimes pour les procédures judiciaires, avant de relancer des appels à solidarité ne serait-ce que pour informer l'ensemble des antennes des difficultés rencontrées avant tout nouvel appel à solidarité financière. À chacune de nos Assises, un point sera fait sur les montants des fonds dédiés. Les modalités d'éventuelles réaffectations des sommes cumulées seront proposées et votées.

- Il faudra pouvoir préciser la destination de ces fonds.
- Pourquoi faire un fonds supplémentaire alors qu'il en existe déjà plusieurs ?
- N'y a-t-il pas un soutien juridique pour les adhérents ou bénévoles par notre assurance ?
- Côté assurance, ce sont pour les tiers et non pour nous-mêmes. De plus, les auteurs ont été condamnés (mais pas solvables), il y a là un engagement moral, sans contrat.
- Quelles seront les règles de rétrocessions ?
- Pas de rétrocession, pas d'obligation.
- Est-ce que la légalité, au plan juridique, a été vérifiée ?
- Jusqu'à présent, les antennes ont toujours réagi très vite en cas de besoin, ce fonds n'est pas nécessaire.
- En un mois, la FFMC a récolté 7 000 € de dons. Le versement des victimes indemnisées a été volontaire, en remerciement.
- Est-ce que le bureau national n'aurait pas tout intérêt à se présenter partie civile ? Mais à quel niveau ?

	Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 8	42	61	29

La résolution est rejetée.

Résolution n° 17 (nouvelle résolution)

Contexte : la FFMC subit des attaques en règle vis-à-vis du contrôle technique alors que c'était un combat gagné.

Enjeu : les motards attendent une position forte de la FFMC sur le sujet.

Résolution : « Les représentants des antennes rappellent leur opposition au contrôle technique et souhaitent prendre part aux échanges avec les parties prenantes pour s'opposer aux décisions en cours d'élaboration sur le contrôle technique. »

	Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 17	126	4	2

La résolution est adoptée.



Élection des vérificateurs aux comptes et des membres du BN

Postes disponibles : minimum 1, maximum 3.

Résolution n° 9

L'assemblée générale nomme Chrystel Beis vérificatrice aux comptes jusqu'à l'assemblée générale 2024 et la charge de faire un rapport sur les comptes 2023 de la fédération et de ses antennes.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 9	Élection de Chrystel (FFMC 974)	131	0	1

Chrystel est élue vérificatrice aux comptes.

Résolution n° 10

L'assemblée générale nomme Arlette Roca vérificatrice aux comptes jusqu'à l'assemblée générale 2024 et la charge de faire un rapport sur les comptes 2023 de la fédération et de ses antennes.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 10	Élection de Arlette (FFMC 91)	131	0	1

Arlette est élue vérificatrice aux comptes.

Membres du bureau

Six candidatures ont été présentées, dont 3 renouvellements et 1 candidature spontanée.



		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 11	Élection de Jacques Barac (renouvellement)	74	33	14

Jacques est élu membre du Bureau National.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 12	Élection de Christophe Boulais	118	4	0

Christophe est élu membre du Bureau National.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 13	Élection de James Jette	79	21	26

James est élu membre du Bureau National.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 14	Élection de Gwen-Aël Lamoureux (renouvellement)	115	3	0

Gwen-Aël est élu membre du Bureau National.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 15	Élection de Léo Pourtoy (renouveau)	122	1	0

Léo est élu membre du Bureau National.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 18	Élection de Alexis Brozek	105	2	15

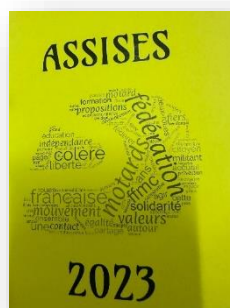
Alexis est élu membre du Bureau National.



Ce n'était plus arrivé depuis longtemps : les 9 postes du bureau national sont pourvus.
De gauche à droite : Alexis Brozek, James Jette, Gwen-Aël Lamoureux, Jacques Barac, Léo Pourtoy, Christophe Boulais, Céline Aubrun et José Aznar. Il manque sur la photo Thibaut Schmitt.

		Pour	Contre	Abstention
Résolution n° 16	Validation des pouvoirs de l'AG	122	0	0

Pour information, les Journées Techniques d'Information 2023 comprendront une formation sur les outils informatiques de la FFMC.



Fin des débats et des Assises 2023.

Album photo



(1) Entre deux réunions, c'est ici qu'on se retrouve. (2) La surprise du chef pour les 40 ans de la Mutuelle des Motards. (3) Le parking principal. (4) Le travail du cuisinier a été chaudement applaudi. (5) Parce qu'il faut bien qu'il y ait un premier à s'installer... 😊